



CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHANTIERS OISOU

Formalités/Conditions de séjour

- Les chantiers sont ouverts aux volontaires de toutes nationalités, **aptes physiquement et mentalement** à accomplir les activités relatives au chantier.
- Le volontaire doit être âgé de **18 ans** révolus.
- Il faut qu'il soit en possession d'un **passport** en cours de validité et d'un **visa**.
- Les volontaires sont tenus d'arriver à Lomé (Togo) **au moins 1 jour avant** la date de début du chantier.
- Les volontaires sont pris en charge par l'Association durant toute la durée du chantier : **hébergement, repas (3 par jour), transport**.
- Ils sont tenus de **rester sur le chantier** jusqu'à la fin des trois semaines, sauf cas de force majeure.
- Une **attestation de participation** au chantier sera délivrée à chaque participant à la fin du projet.

Assurances/Bagages/Responsabilité

- Chaque volontaire doit souscrire une **assurance voyage** : assistance médicale/rapatriement et responsabilité civile.
AS-OISOU ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de maladie contractée par le volontaire pendant ou après son séjour.
- AS-OISOU ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte, vol, destruction ou détérioration des **bagages et affaires personnelles** du volontaire.
Chaque volontaire peut s'assurer personnellement, s'il le souhaite, auprès d'une compagnie d'assurances.

Annulation/Interruption

- Toute demande d'**annulation** doit être faite par lettre recommandée.
AS-OISOU se réserve le droit de refuser le remboursement.
- Une **interruption de séjour**, pour quelque raison que ce soit (rapatriement médical, retour anticipé, etc.), ne peut donner lieu à aucun remboursement.

J'accepte les conditions de participation au chantier.

A :

Le :

Signature :